



## Convention 51, revalorisation salaire

Par **girldu91010**, le **31/10/2012** à **11:17**

Bonjour,

J'ai été embauché en octobre 2010 en tant que moniteur éducateur dans un EHPAD sous convention 51, la direction savait que je passais un diplôme d'éducateur spécialisé.

Je suis diplômé éducateur spécialisé depuis juillet 2011. J'ai demandé de manière orale la revalorisation de mon diplôme et ma direction me le refuse.

Est-ce que je peux obliger mon employeur à revoir mon salaire?

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **13:29**

Bonjour,

A priori, vous ne pouvez pas exiger qu'il soit tenu compte dans votre rémunération d'un diplôme obtenu hors du plan de formation de l'entreprise et si votre emploi n'a pas changé...